



Aquavit

Association pour la qualité de la vie dans l'agglomération tourangelle

Tours le 5 mars 2012

Monsieur Jean Paul GODARD
Commissaire Enquêteur
Projet de Plan d'Exposition au Bruit
L'aérodrome de Tours Val de Loire
Mairie de TOURS
1 à 3, rue des Minimés
37926 TOURS CEDEX 9

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique sur le Projet de Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome de Tours Val de Loire, je viens vous faire part des remarques suivantes :

Il est surprenant que le projet présenté s'appuie uniquement sur une modélisation. Nulle part dans le dossier n'apparaissent des mesures sonométriques permettant de valider le modèle. Dans ces conditions, il est difficile d'émettre un avis sur ce projet.

Je note également que les futures zones de bruit A, B et C couvriront 53 hectares de moins que le PEB en vigueur actuellement. Etant donné le ressenti des riverains et dans un souci de limiter les plaintes à venir, n'aurait-il pas été préférable de conserver l'emprise des zones existantes ? Il est délicat de se prononcer en l'absence de mesures de bruit sur le terrain. Cependant la municipalité de TOURS, obsédée par la densification de l'habitat, mais nullement préoccupée par la qualité de vie des habitants, émet des réserves quant à la limite retenue de la zone C. Un comble !

Assuré de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, mes salutations distinguées.

Le Président

Jean Michel BOUILLET